



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 15 septembre 2022
Procès-verbal n°304**

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (présidente)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
M. Mickael Batista da Silva
M. Frédéric Bieri (secrétaire)
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 303 de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2022
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décisions de l'AG de l'ACG du 22 juin 2022 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjoints
5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 320'000.- en vue du remplacement des conduites horizontales d'alimentation et de distribution des eaux froide et chaude des immeubles du 1 à 27, rte d'Epeisses et 42 à 48, rte du Moulin-Roget (PF)
6. Questions orales / écrites
7. Divers

Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h30.

1. Approbation du PV n° 303 de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

La présidente relève que le Conseil municipal a reçu copie d'un courrier adressé le 5 juillet 2022 au maire et ses adjoints, ainsi qu'aux conseillers municipaux, concernant une altercation survenue lors de la soirée des promotions. Le Conseil municipal a également pris connaissance de la réponse du maire du 25 juillet 2022, qui précisait qu'il n'appartenait pas à l'exécutif « de prendre position ou de commenter des faits ou des paroles sur la base d'une seule version de la situation ». Le Bureau du Conseil municipal a décidé qu'il s'associait à la réponse de l'exécutif. **Mme Jendoubi** est d'accord avec le fait que le Conseil municipal n'a pas à réagir sur cette affaire, mais exprime le regret que des personnes représentant la commune aient été impliquées dans ce genre d'événement. **M. Bieri** précise que la manifestation était organisée par l'Amicale des sapeurs-pompiers et que la commune n'est donc pas directement concernée. **M. Fuser** tient cependant à préciser qu'une personne de l'exécutif avait bien été citée dans ledit courrier

La présidente fait savoir qu'un sujet a été ajouté dans l'échéancier du Conseil municipal, soit l'éclairage public, selon la motion votée le 16 juin 2022. Ce point sera traité lors de la commission de l'environnement, convoquée pour le 27 septembre 2022. **M. Dethiollaz** ajoute qu'un autre point sera mis à l'ordre du jour de cette commission, soit toutes les questions qui ont trait aux économies d'énergie.

M. Fuser propose de rencontrer **M. Mottet** afin d'aborder la question de la révision du Plan directeur communal.

3. Décisions de l'AG de l'ACG du 22 juin 2022 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des 7 décisions de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 22 juin 2022 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux. Ces derniers n'entendent s'opposer à aucune d'entre-elles.

4. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet annonce :

- que l'exécutif a rencontré M. Antonio Hodgers le 1^{er} juillet 2022 au sujet de la question des gens du voyage. Selon ce qui a été présenté, il n'y a pas eu d'avancées notoires. L'exécutif a cependant demandé formellement à être étroitement associé aux discussions et à pouvoir disposer d'un échéancier. Les services de l'Etat sont actuellement dans la phase d'élaboration d'un cahier des charges par rapport aux besoins et contraintes liés au site. Cette phase est censée être terminée fin septembre.
- que les opérations électorales 2023 nécessitent de proposer un-e président-e, son-sa remplaçant-e, ainsi qu'un-e vice-président-e et son-sa remplaçant-e. Les 4 personnes œuvrant en 2022 seraient prêtes à reconduire leur fonction en 2023. Il s'agit de M. Sylvain Fuser (président du local de vote), Mme Corinne Maison (vice-présidente), M. Frédéric Bieri (suppléant du président) et Mme Magali Besse Giorgi (suppléante de la vice-présidente). Aucun autre conseiller municipal ne souhaitant prendre ces fonctions, **M. Mottet** remercie vivement les quatre personnes citées pour leur engagement réitéré.
- que la société des forces motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) a mis en vente son bâtiment administratif situé au 10-12 du chemin des Plattières. Sis sur plus de 5600 m² de terrain et doté actuellement de deux appartements et d'une surface administrative, le bâtiment dispose d'une surface brute de plancher de 447 m². L'exécutif a visité ce bâtiment, qui est très bien entretenu, et estime qu'il serait intéressant que cet objet soit intégré au patrimoine communal. La SFMCP en demandant Frs 2'500'000.-, l'exécutif a fait une contre-offre, qui sera connue en temps utile, si le vendeur entre en matière. **M. Mottet** sollicite de la part du Conseil municipal une approbation de

principe, qu'à l'unanimité, le Conseil municipal lui donne. En cas d'intérêt de la SFMCO, l'exécutif entamera donc des démarches concrètes en vue d'acquérir ce bien et sollicitera le Conseil municipal selon la procédure usuelle.

M. Fuser apprécie que l'exécutif se positionne en tant qu'acquéreur de ce bâtiment pour le patrimoine de la commune et le remercie pour les futures démarches qui seront entreprises.

M. Baudin fait savoir :

- qu'un bus social de Pro Senectute sera à disposition des seniors les 22 septembre, 20 octobre et 17 novembre. Il sera stationné devant le 33, route d'Epeisses.
- que le délai référendaire pour la nouvelle place de jeux de Gennecy est échu et que l'autorisation de construire a été accordée le 14 septembre. L'exécutif doit maintenant attendre le délai de recours de 30 jours et programmer ensuite les travaux.
- que le Mérite 2022 sera prochainement attribué. **M. Baudin** est chargé d'organiser une rencontre et de former le jury, composé de deux membres du Conseil municipal, si possible faisant partie de la commission culture, sports et loisirs, ainsi qu'un habitant choisi au hasard. La date de cette rencontre sera fixée en fonction des disponibilités de ces deux personnes et de la présidente du Conseil municipal.
- qu'un film intitulé «Entre vide et plein », qui relate une balade de l'artiste-sculpteur Luc Tiercy, sera projeté le 28 septembre, à 20h, au centre communal d'Athena.
- que l'exécutif a octroyé Frs 500.- à la Chaîne du Bonheur en faveur du Pakistan, qui a subi des inondations catastrophiques.

M. Dethiollaz informe :

- qu'il est répondu positivement à la question de savoir si la commune envisage de créer de nouvelles places dotées de bornes de recharge électrique, mais au cas par cas et dans la mesure des dispositions légales.
- que le pont que les habitants de la rive gauche du Nant-des-Crués avaient pour habitude d'appeler le « pont de Cartigny » parce qu'il relie les communes de Cartigny et d'Avully, se nomme désormais officiellement le « viaduc du Nant-des-Crués ».
- que la journée de nettoyage aura lieu le samedi 17 septembre, à laquelle **M. Dethiollaz** espère que de nombreux conseillers municipaux participeront.

5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit de Frs 320'000.- en vue du remplacement des conduites horizontales d'alimentation et de distribution des eaux froide et chaude des immeubles des 1 à 27 de la route d'Epeisses et des 42 à 48 de la route du Moulin-Roget

M. Mottet signale en préambule que les entreprises qui réaliseront les travaux de remplacement des conduites, si ceux-ci sont acceptés par le Conseil municipal, ont été choisies après un appel d'offres.

Vu les nombreuses réparations qui ont dû être entreprises sur les éléments horizontaux d'alimentation et de distribution des eaux froide et chaudes (8 au total rien que ces deux dernières années) dans les immeubles locatifs des 42 à 48, route du Moulin-Roget ainsi que des maisons des 1 à 27, route d'Epeisses (ci-après les immeubles) appartenant à la commune d'Avully,

vu l'état d'usure desdits éléments, dont la plupart sont d'origine, soit âgée de plus de 50 ans,

vu qu'il existe des risques non négligeables de nouvelles inondations dans les espaces des immeubles situés sous les conduites,

vu la problématique dite de « l'eau jaune », qui est pour l'heure sous contrôle depuis les interventions des SIG sur les éléments leur appartenant, et vu que les SIG ont dès lors annoncé que tout nouvel épisode proviendrait, de fait, des conduites privées,

vu les analyses effectuées par le service de la consommation et des affaires vétérinaires, lesquelles ont mis en évidence l'état de vétusté de ces conduites,

vu que les conduites verticales de distribution d'eau froide et chaude sont systématiquement remplacées lors de la rénovation d'appartements et entendu que les travaux effectués seront valorisés en cas de rénovation totale des immeubles,

vu que le tracé des conduites entre le réseau SIG et les immeubles doit être modifié et que cela nécessite le déplacement de deux bornes à incendie,

vu le mandat technique confié par la commune à l'agence immobilière Bersier SA afin de proposer une solution globale à cette question, et

vu les offres rendues par les différents corps de métier et intervenants, selon les principes édictés par les marchés publics,

vu la très grande volatilité actuelle de la situation économique globale et les incertitudes liées à celle-ci quant aux prix et aux délais de livraison des matériaux et du matériel,

vu qu'il convient dès lors de prévoir un montant de divers et imprévus en rapport avec les incertitudes décrites,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. De réaliser les travaux en vue du remplacement des conduites horizontales d'alimentation et de distribution des eaux froide et chaude des immeubles du 1 à 27, rte d'Epeisses et 42 à 48, rte du Moulin-Roget, faisant partie du patrimoine financier (PF) de la commune d'Avully.
2. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 320'000.- destiné à la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Frs 320'000.-

6. Questions orales / écrites

La présidente n'a reçu aucune question écrite.

Budget pour easyvote

Souhaitant s'assurer que le montant nécessaire à easyvote a été porté au projet de budget 2023, **M. Fuser** reçoit une réponse positive de la part de **M. Dethiollaz**.

7. Divers

Représentation du Conseil municipal au sein des associations

Mme Keiflin est représentante du Conseil municipal au Jardin Robinson. Elle assiste une fois par mois à un comité et apprécie cette représentation, même si celle-ci lui prend beaucoup de temps. Elle sait que deux conseillers municipaux représentent la commune au jardin d'enfants « les Hérissons » et se demande s'il ne pourrait pas en être de même pour le Jardin Robinson, afin de pouvoir se remplacer en cas de nécessité ou de participer aux réunions en alternance. **M. Dethiollaz** explique que le nombre de représentants du Conseil municipal, ainsi que la possibilité d'assister en alternance aux comités, dépendent des statuts des associations. **M. Gandolfo** précise que les associations sont effectivement indépendantes selon le code des obligations. **M. Fuser** demandant si des jetons de présence sont accordés pour la participation aux comités des associations, **M. Baudin** donne une réponse négative : il a été lui-même représentant au Jardin Robinson pendant 8 ans et n'a jamais bénéficié de jetons de présence.

La séance est levée à 20h.

Questions du public

La Présidente

Le Secrétaire